COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT
DEPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE NANTUA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2022-006
Séance du 25 JUILLET 2022 à 18h30

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CHAMBARD Christian, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mrs LESCHUITTA Pascal, MAURON Daniel, Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absents excusés : Mrs CORTINOVIS Damien, DURAFOUR Vincent et Mme RYSER Maryse.
Absente : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : Monsieur Christian CHAMBARD.
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :
- Révision du régime indemnitaire suite à un changement de grade
- Résultat de la vente de bois sur pied dans le cadre des travaux de reconstitution de la forêt et proposition de modification du programme de coupes 2022
- Emprise de l'emplacement réservé entre Logna et le Pallatée dans le cadre du projet de division de la parcelle AH 308 en 2 lots.
- Désaffiliation du SDIS de l'Ain du Centre de Gestion de l'Ain
- CR de la Conférence des Maires du 23 juin 2022
- Informations diverses :
  . CME – journée de nettoyage
  . Don de Madame CLAPPIER en faveur des services périscolaires.

2022-2507-001– REVISON DU REGIME INDEMNITAIRE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS, D'EXPERTISE ET D'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) SUITE A LA CREATION DU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL : Monsieur le Maire rappelle la décision du 31 janvier dernier de créer un emploi d'attaché territorial pour les fonctions de secrétaire général de la Mairie. Il informe qu'il a décidé de nommer Nadine Rougnon-Glasson à cet emploi au 1er septembre 2022, suite à son inscription sur la liste d'aptitude à ce grade au 1er janvier 2022. Il y a lieu de réviser le régime indemnitaire de la collectivité, non prévu pour ce grade et propose de le voter en restant dans la même enveloppe budgétaire annuelle. L'indemnité totale ainsi votée représentera une augmentation limitée à 201 € par an pour ce changement de grade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire pour une révision du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), suite à la création du grade d'attaché territorial et décide de le fixer comme suit à compter du 1er septembre 2022 :
. Secrétaire générale : Grade d'attaché, catégorie A : Plafond fixé par décret : Groupe 1 - IFSE 36 210 € - CIA 6 390 € (sans dépasser 15 % de l'IFSE) - Groupe 1
. Il vote une IFSE fixée à 26 % du plafond IFSE, avant cotation/90 points. La cotation attribuée est de 80/90 :
. Encadrement 25/30
. Expertise : 25/30
. Sujétion : 30/30.
. Il vote un CIA de 8 % maxi du montant de l'IFSE après évaluation annuelle.
Les autres dispositions de la délibération de révision du RIFSEEP du 30 novembre 2020 sont inchangées.

2022-2507-002 – FORET – MODIFICATION DU PROGRAMME DE COUPES 2022 :
Monsieur Jean-Pierre Beignier, adjoint en charge de la forêt, rappelle les travaux de renouvellement de la forêt votés en décembre 2021 et les coupes des parcelles 9 et 2 concernées par ce repeuplement financé dans le cadre du plan de relance. Le résultat de la vente de bois sur pied s'élève à 13 212,48 €. L'exploitation a été confiée à la SAS Ducret, de Maillat. Une seconde partie en bois façonné permettra une recette nette d'environ 1 800 €.

Il rappelle également le programme de coupes 2022 pour les parcelles 7 (amélioration) et 8 (raisons sylvicoles) adopté le 28 février 2022, le volume total réalisable étant estimé à 231 m3 pour la 7 et 66 m3 pour la 8. Suite à un nouveau diagnostic de la forêt communale par l'ONF, il s'avère que les bois de la parcelle 11 nécessitent une coupe pour raisons sanitaires et qu'un éventuel repeuplement de cette parcelle pourrait être prévu dans le prochain plan de relance. L'ONF, propose donc de reporter les coupes des parcelles 7 et 8 à 2023 ou 2024 et de remplacer ce programme par une coupe de la parcelle 11, les bois pouvant être évacués par les nouvelles parcelles communales récemment acquises, puis par le chemin rural En Bine et le chemin de la Rochette.
Le volume de bois est estimé à environ 262 m3, sur écorce, et concerne 155 tiges. La vente serait attribuée le 21 septembre prochain pour une exploitation en 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la nécessité de modifier les prévisions de coupes suite au nouveau diagnostic de la forêt réalisé par l'ONF et accepte la modification proposée pour la coupe de la parcelle 11 pour raisons sanitaires.

2022-2507-003 – EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE ER 8 AU PALLATEE AU PLUIH ET CESSION DE TERRAIN EN LOGNA :
Monsieur le Maire informe que la SA Investaplasts procède à la division de sa propriété AH 308 en vue de réaliser deux parcelles à construire. Ces terrains se situent en secteur U5 du PLUiH, en « dent creuse ».
Un emplacement réservé ER 8 au PLUiH, d'une surface de 719 m2, a été créé sur ce terrain, en vue de réaliser un cheminement piéton, permettant un bouclage entre les quartiers de Logna et le Pallatée.
Monsieur le Maire ajoute que la commune est propriétaire de l'espace vert en bout de l'Impasse en Logna, avec une partie qui revient en direction de la rue de Béard et en limite de la parcelle AH 308. Il propose qu'une partie de cette parcelle soit cédée à Investaplasts, en échange d'une bande de terrain d'environ 1,80 m de large dans l'emplacement réservé.
Il présente le projet de division proposé par la SCP Pruniaux, mandataire, en charge de la division.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du projet de division de la SA Investaplats.
Considérant que ce projet répond aux attentes de la commune, qu'il permet de réaliser une liaison piétonne entre la rue de Béard, en Clay, Logna et le Pallatée et qu'il sécurise ainsi un cheminement pour se rendre à l'école ou au Berbois, il accepte de limiter l'emprise de l'emplacement réservé à 1,80 m de large, soit une surface de 104 m2 et décide d'acquérir cette partie de terrain en vue d'y réaliser une liaison piétonne entre Logna et le Pallatée.
Il décide de céder 78 m2 sur la parcelle AI 1 à Investaplasts et dit que ces acquisitions et cessions seront réalisées sous forme d'échange selon un accord amiable convenu entre Investaplasts et la Commune.

DESAFFILIATION DU SDIS DE L'AIN DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN :
Madame la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain a informé que le SDIS de l'Ain (établissement adhérant volontairement au CDG01 depuis 1996) a sollicité sa désaffiliation du Centre de gestion de l'Ain.
Cette demande requiert une procédure spécifique, selon l'Article L 452-20 du CGFP qui stipule que : *Les collectivités et leurs établissements publics mentionnés à l'article L. 4 qui ne sont pas affiliés à titre obligatoire aux centres de gestion, peuvent s'y affilier volontairement. (...)*
Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :
1° Soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ;
2° Soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.
Les mêmes conditions de majorité sont requises pour le retrait des collectivités ou établissements concernés.
En conséquence, si la commune s'oppose à la désaffiliation du SDIS de l'Ain au Centre de gestion, et seulement dans ce cas, elle doit le faire connaître au CDG de l'Ain dans les deux mois suivant l'information du 6 juillet.
Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce retrait.

HBA - COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE DES MAIRE DU 23 JUIN 2022 :
Monsieur le Maire communique le compte rendu de la conférence des maires qui s'est tenu le 23 juin dernier à Port et qui traitait principalement de la collecte des déchets recyclables et des chats errants.
Concernant le 1er point, le débat a porté sur le constat des débordements récurrents des points de tri et le monopole de l'entreprise MINERIS sur le territoire dont la qualité de la prestation est loin des attentes.

Monsieur Comtet précise qu'auparavant, il y avait environ 5 remarques par mois et qu'actuellement celles-ci s'élèvent à près de 150 (signalements nombreux et récurrents des débordements des points de tri, casses et manipulations peu précautionneuses de colonnes de tri…).

De nombreux retours d'usagers qui jugent le déplacement aux points de tri trop contraignants, les points de tri qui débordent découragent durablement le geste de tri. Les performances de tri ne progressent plus depuis 2015. Il y a lieu de réaliser des économies et d'optimiser la collecte des ordures ménagères.
Il a été proposé aux maires présents dans l'assemblée de passer à la collecte en porte-à-porte des déchets recyclables (hors-verre) à partir du 1er trimestre 2023. Un changement à isocoût, aucune benne de collecte supplémentaire ne sera déployée sur le territoire.

Une proposition d'un nouveau schéma de collecte a été faite : bacs jaunes en porte-à-porte, sur le principe du remplacement d'une collecte OM par une collecte de recyclables pour maîtriser les dépenses.
Un planning prévisionnel des collectes et de la mise en place des bacs jaunes a été présenté.
Les critères de dotation des bacs jaunes s'effectueront sur la même grille de dotation que pour les bacs OM : nombre d'habitants dans le foyer. Si les usagers sont desservis par un point de regroupement, le mode de conteneurisation sera dupliqué.
La collecte du verre se poursuivra en apport volontaire.

Un futur centre de tri pour le secteur SIDEFAGE, construit et exploité par l'entreprise Excoffier Recyclage, sera situé sur la commune de Chêne-en-Semine. Concernant les secteurs des Monts Berthiand et du Plateau d'Hauteville, dont les déchets recyclables sont triés en ECT par le centre de tri du SYDOM à Lons-le-Saunier, une étude sera menée pour voir si un transfert vers le centre de tri de Chêne-en-Semine est plus pertinent ou non.
Les secteurs déjà conteneurisés avec la technologie enterrée/semi-enterrée le resteront, et les conteneurs seront collectés en régie (sauf le verre). Cela ne remet pas en cause le déploiement programmé des colonnes enterrées sur Oyonnax dans le cadre de l'ANRU notamment.
Un marché public, production et distribution de bacs jaunes, sera lancé d'ici la fin de l'année, les entreprises de la Plastics Vallée sont libres d'y répondre au même titre que les autres.
Les papiers/journaux/magazines (JRM) n'étaient collectés à part dans la colonne bleue que sur le secteur des Monts Berthiand. Sur les secteurs « SIDEFAGE » et sur le plateau d'Hauteville, ils étaient mélangés à d'autres flux (aux cartonnettes et aux briques alimentaires notamment). Les tonnages de JRM collectés sont en chute libre et les nouveaux centres de tri sont totalement capables de séparer les papiers des autres flux, ce qui remet en cause la pertinence de la collecte séparée des JRM.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication. Plusieurs conseillers municipaux sont sceptiques, voire réticents, concernant le projet de la nouvelle organisation envisagée pour la collecte des déchets ménagers. Ils craignent notamment que la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles tous les 15 jours soit insuffisante, notamment pour les ménages avec de jeunes enfants ou les assistantes maternelles à domicile (couches,…).

Concernant le 2ème point, il s'agissait de l'actualité sur les chats errants :
Souhait d'adhésion de la commune de Lantenay.
Renseignement auprès de 30 Millions d'amis pour un maintien de son soutien financier aux mairies lors des trappages ponctuels après la fin de la campagne.
Rappel pour les 20 mairies concernées par le dispositif : bien vouloir donner suite au mail du 15.06 « 2ème campagne de trappage » pour que l'équipe du refuge puisse intervenir sur les communes pour un 2ème passage.
Formation trappage. Pour les 20 communes du dispositif « chats errants » des dates ont été proposées début juillet pour former les agents communaux : rendre réponse au plus tôt pour une organisation optimale de ces formations.
Les agents animaliers en profiteront pour former à la capture des chiens.

INFORMATIONS DIVERSES :

Journée nettoyage organisée par le CME : Les affiches pour la journée de nettoyage du 17 septembre 2022 ont été réalisées le 5 juillet dernier par les jeunes conseillers. Elles seront posées dans divers lieux de la commune par les services techniques (abris bus, école, panneaux affichage…).

Don de 100 € de Madame CLAPPIER : A l'occasion de son départ en retraite au 31 août 2022, Madame Marie-Chantal CLAPPIER a souhaité faire un don de 100 € en faveur des activités périscolaires de la commune. Le Conseil Municipal prend acte et remercie Madame CLAPPIER. Cette somme sera utilisée pour l'achat de fournitures pour les activités de garderie périscolaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des comptes rendus de récentes réunions.

Monsieur Didier ZANARDI informe qu'il s'est rendu le **20 juillet à l'inauguration par le SIEA de la 86000ème prise construite en fibre optique sur le lot Est du département**. Cette rencontre avait lieu à Maillat. Le programme de déploiement de la fibre optique lancé en 2008 et visant à rendre éligible 172 000 professionnels et logements supplémentaires, aussi appelés « prises », a connu une étape importante en juillet 2022 sur la partie Est avec 86 000 prises à ce jour construites ou en cours de déploiement sur le 3ème trimestre.
Le programme de cette journée était intéressant avec notamment un atelier de soudure de fibre.

Madame Marie-Agnès GREMAUD signale le mauvais état du **ralentisseur de Grand Champ/Champ Biolay sur la route de Béard (entrée Nord)**. Elle demande si la mairie peut intervenir. Monsieur le Maire indique que l'entreprise BLONDET interviendra prochainement sur les voies communales afin d'effectuer des reprises de chaussées sur la route de Pire et la rue du Four. Il lui sera demandé de voir si une reprise est techniquement possible au niveau de la saillie d'attaque du rampant.

Madame Béatrice JUILLARD demande si la chaussée **D18b/Route de Géovreissiat, en travaux suite au raccordement du lotissement des Fresnes à la fibre optique**, sera prochainement refermée en enrobé ou bicouche. La tranchée présente un danger pour les usagers. Monsieur le Maire se renseignera auprès de l'entreprise et de l'Agence Routière du Haut-Bugey.

Monsieur COMTET informe de la décision de **démission de Monsieur Jean DEGUERRY de la présidence de Haut-Bugey Agglomération** à l'automne prochain.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h30.

Prochain Conseil Municipal : lundi 26 septembre 2022.

Le Secrétaire de Séance,

Christian CHAMBARD

Le Maire,

MAIRIE DE BEARD-GEOVREISSIAT AIN

Laurent COMTET

ARRETÉ le 26 septembre 2022